

Session du conseil départemental de Meurthe-et-Moselle
relative à la situation économique et sociale du département

Conseil départemental de Meurthe-et-Moselle

Lundi 21 septembre 2015, 9 h 30

Intervention de Monsieur le Préfet de Meurthe-et-Moselle

Monsieur le Président,

Mesdames et Messieurs les Vice-présidents,

Mesdames et Messieurs les Conseillers généraux,

Je vous remercie, Monsieur le Président, pour votre invitation à cette session de rentrée. C'est pour moi un honneur d'échanger aujourd'hui avec la nouvelle assemblée départementale, désormais paritaire et issue des élections de mars dernier.

Je suis accompagné des principaux chefs de services de l'État que je remercie pour leur engagement et leur professionnalisme.

L'État agit selon quatre priorités :

1. **assurer les sécurités**
2. **soutenir l'activité économique et l'emploi**
3. **agir en faveur de la cohésion sociale**
4. **accompagner les élus dans le mouvement de la réforme territoriale**

I. L'État assure sa mission de protection

Les sécurités sont ma priorité . Je dis les sécurités, car il s'agit de garantir la sécurité des personnes et des biens, la sécurité routière, la sécurité des consommateurs, mais aussi la prévention des menaces et risques et la gestion des crises.

● En matière de **lutte contre la délinquance** nous avons dans le département obtenu des **résultats encourageant**.

Ainsi, sur les 7 premiers mois de l'année, les atteintes volontaires à l'intégrité physique ont baissé de **7,87 %** par rapport à l'an dernier, dont une baisse de plus de 17 % pour les violences physiques crapuleuses. Les atteintes aux biens ont, elles, baissé de

5,84 %. La grande criminalité a baissé de **28,93%**.

Les taux d'élucidation des affaires par les services de police et de gendarmerie ont aussi largement progressé, témoignant de l'efficacité accrue des forces de l'ordre, auxquels je veux rendre hommage.

Ces bons résultats ont été obtenus grâce à la **coopération renforcée mise en œuvre depuis plusieurs années**, notamment dans le cadre des instances de prévention auxquelles sont associées les collectivités. Je citerai comme exemples de cette coopération la mise en œuvre des protocoles de participation citoyenne à ATTON et COSNES-ET-ROMAIN, la signature de 5 nouvelles conventions de coordination entre la police nationale et les polices municipales en 2014 ainsi que le système de prévention des vols sur les exploitations agricoles grâce à un système d'alerte par SMS.

La zone de sécurité prioritaire (ZSP) décidée par le gouvernement en 2013 a permis de mettre en place sur les 4 secteurs concernés (centre-ville de NANCY, plateau de HAYE, les Nations à VANDOEUVRE et Haussonville à NANCY et le quartier des Provinces à LAXOU) des modes de coopération locale plus fluides pour la prise en charge des nuisances et leur prévention entre Police nationale ,parquet ,équipes de prévention spécialisée et polices municipales.

L'année écoulée a été également marquée par le renforcement du plan VIGIPIRATE. Près de 30 000 policiers, gendarmes et militaires sont affectés à la protection de 5 000 lieux sensibles sur l'ensemble du territoire national. Dans le département, les patrouilles fixes ou mobiles devant les lieux les plus sensibles (lieux de culte, lieux de grande fréquentation, transports) ont été multipliées. De plus, les polices municipales se sont équipées de gilets pare balles avec le soutien de l'État .

Par ailleurs, je vous remercie, M. le Président de votre implication personnelle pour agir à mes côtés dans l'action de prévention et de lutte toutes les formes de radicalisation .

- **Sur le plan de la sécurité routière** contrairement à l'évolution nationale, **l'évolution dans le département est pour l'heure positive par rapport à l'année 2014.** On constate ainsi une **baisse de 47%** du nombre de décès sur les routes de janvier à août de cette année (16 contre 30 en 2014). Là encore, ce sont des résultats qui ont bénéficié de nos actions communes.
- **Vous le savez, nous assistons à une augmentation sans précédent des flux migratoires en Europe.**

Cette situation, et les drames humains à répétition qui en résultent imposent une réaction forte et coordonnée.

Le Président de la République et le Premier Ministre ont décidé de mettre en place un dispositif exceptionnel d'accueil pour les demandeurs d'asile et les

réfugiés. Ce sont plus de 30 000 réfugiés qui seront ainsi accueillis par la France à ce titre dans les deux prochaines années.

Des financements exceptionnels sont mobilisés par le gouvernement pour aider les collectivités et organismes publics ou privés qui accueilleront ces réfugiés. C'est le dispositif qui a été annoncé par le premier ministre et le ministre de l'intérieur lors de réunion avec les maires le samedi 12 septembre.

Quelle est la situation dans notre département ?

Depuis 2012, les flux d'arrivée de demandeurs d'asile s'élèvent à plus de 1000 personnes par an . On ne constate pas à ce stade d'augmentation significative des demandes d'asile sur le premier semestre 2015 par rapport à l'année précédente.

Simultanément les capacités d'hébergement pour les personnes en situation de demande d'asile ont suivi une progression très importante **évoluant de 1000 places en 2011 à près de 2000 en 2015.**

Il est clair que la récente réforme du droit d'asile qui prévoit de ramener à 9 mois d'ici 2017 le délai d'examen des demandes d'asile, contre deux ans en moyenne actuellement améliorera la situation dans le secteur de l'hébergement d'urgence, actuellement sous tension.

En Meurthe-et-Moselle il appartient aux services de l'État d'organiser le recueil des offres d'hébergement émanant des collectivités territoriales et de la société civile. Je veille donc à la mise en réseau de l'ensemble des acteurs en m'appuyant sur les associations intervenant dans le champ de la politique de l'asile.

Je réunirai, vous le savez, demain 22 septembre l'ensemble des acteurs concernés pour faire un point d'étape sur la mise en œuvre du dispositif gouvernemental fondé sur **l'application du droit, la fermeté et l'humanité.**

II. J'en viens désormais à la situation économique

● Si l'activité économique mondiale est en légère amélioration, et que **la zone euro est sortie en 2014 de la récession et a enregistré une croissance à 9 %**, celle-ci masque cependant des disparités entre les pays : 1,6% en Allemagne, 1,4% en Espagne et -0,4% en Italie,

Deux facteurs expliquent la reprise d'activité dans la zone euro : la forte baisse du prix du pétrole et la nette dépréciation de l'euro face au dollar.

En France, **le PIB a progressé de 0,2 % en 2014 et de 0,8%** sur le premier semestre 2015. Pour 2015 une croissance égale ou supérieure à 1 % est attendue. .

L'investissement des entreprises non financière a augmenté de 2% en 2014 et le taux d'utilisation des capacités de production, progresse et s'élève à 81% en 2014.

C'est donc sur une trajectoire de reprise que le projet de loi de finances pour 2016 est en cours de construction , avec **des prévisions macroéconomiques de 1,5% de**

croissance pour 2016 et 2017 et une prévision de déficit public poursuivant sa baisse à 3,8 % en 2015.

● **Dans la région Lorraine**, l'activité industrielle est en baisse. Le taux d'utilisation des capacités de production y perd un point et s'établit à 74 %, soit six points en deçà de la moyenne sur la longue période. L'activité reprend dans le secteur des services et les exportations augmentent sur l'année écoulée (+0,9%). Le solde commercial reste positif à près de +2mds€ plaçant **la Lorraine 4ème position des régions françaises**. **Résultat du** à l'excédent commercial de Meurthe et Moselle qui progresse de plus de 300 % sur l'année à la faveur d'une hausse des exportations (+4,1 %) et d'une baisse concomitante des importations (-4,4%).

L'activité progresse également dans **les services marchands**, même si la conjoncture du **bâtiment et des travaux publics** demeure morose. Des signes positifs sont identifiables. Ainsi le nombre de logements autorisés à la construction est en forte hausse dans le département, **plus 20 % entre le premier et le deuxième trimestre 2015**.

En outre deux mesures seront inscrites dans le PLF 2016 pour faciliter la reprise dans ce secteur : pour les communes et EPCI par l'élargissement des dépenses éligibles au FCTVA aux dépenses d'entretien des bâtiments publics et d'autre part pour les acquéreurs de résidence principale dans 30 000 communes rurales, contre 6000 aujourd'hui le bénéficiaire du prêt à taux zéro .

Le marché de l'emploi amorce une lente décrue

En France, **le chômage a légèrement reculé en 2014 et s'établit à 10% au premier semestre 2015**.

Au 1^e trimestre 2015, le **taux de chômage** en Meurthe-et-Moselle était de 10 % de la population active contre 10.5 % en Lorraine. Pour le département, **la tendance est légèrement baissière par rapport au dernier trimestre 2014 (10,1%)**, même si la situation est hétérogène selon les bassins d'emplois.

La situation des seniors demeure difficile. Pour les jeunes le nombre de jeunes demandeurs d'emploi augmente de 1 % sur un an dans le département, mais on constate en revanche une baisse du chômage des jeunes dans le département sur le dernier mois (*juin à juillet, derniers chiffres connus*), ce qui constitue une tendance encourageante (-1,2%).

C'est pourquoi de nombreux dispositifs de soutien à l'activité sont mobilisés pour accompagner la reprise

Dans le cadre du pacte de responsabilité et de solidarité, le Crédit d'impôt Compétitivité Emploi (CICE) est désormais pleinement déployé. En 2014, le CICE a représenté 10,2 milliards d'euros de marges redonnées aux entreprises pour investir et embaucher.

En Meurthe-et-Moselle, le CICE a permis une réduction de charges de près de 95M€ au bénéfice de près de 16 000 entreprises depuis 2013.

La recherche et l'innovation dans les entreprises ont été ainsi soutenues dans les entreprises du département à hauteur de près de 12M€ depuis 2013 grâce au **crédit**

impôt recherche.

De nouvelles mesures pour accélérer l'investissement et l'activité ont été présentées par le premier ministre le 8 avril dernier.

Désormais les investissements réalisés entre le 15 avril 2015 et le 15 avril 2016 bénéficieront d'un amortissement supplémentaire exceptionnel de 40% du coût de l'investissement, ce qui se traduira par un crédit d'impôt sur les sociétés.

Toujours dans le cadre du pacte de responsabilité, les cotisations acquittées par les employeurs ont été abaissées pour les bas niveaux de salaires. Les ménages aux revenus modestes ou moyens voient également leurs impôts sur le revenu baisser. **La première tranche d'impôt sur le revenu est supprimée en 2015 permettant un gain de pouvoir d'achat de 3,2 milliards d'euros pour 9 millions de foyers fiscaux.** Une nouvelle baisse de l'impôt sur le revenu sera inscrite dans le PLF 2016 et bénéficiera à plus de 8 millions de contribuables pour plus de 2 milliards d'euros.

Vous connaissez **la situation difficile que traverse le monde agricole.** Le Gouvernement a annoncé depuis l'été plusieurs mesures d'aide aux agriculteurs. Les services de l'État se sont mobilisés pour permettre aux agriculteurs de bénéficier des aides mises en place, notamment dans le cadre du plan de soutien à l'élevage.

Le fonds d'allégement des charges (FAC) permet la prise en charge d'une partie des dépenses des agriculteurs endettés ou fragilisés.

L'enveloppe FAC prévisionnelle du département devrait être abondée du fait du doublement de l'enveloppe nationale du FAC annoncé le 3 septembre dernier par le premier ministre et une meilleure prise en compte de la polyculture élevage. J'ai réuni la cellule départementale d'appui à l'élevage jeudi dernier afin de faire le point sur la déclinaison locale du PSE et en déterminer avec les représentants de la profession les conditions précises d'application. J'ai souhaité notamment que les aides du FAC soient versées avant le 30 novembre aux 300 éleveurs qui en ont formulé la demande.

Par ailleurs les demandes d'aide à la trésorerie remboursable, qui constituent une avance sur les financements de la PAC spécifique à 2015, devraient représenter environ 30M€ de paiement anticipé dans le département. Je note avec satisfaction que le taux de demande d'ATR est de plus de 80 % des agriculteurs éligibles dans le département alors que le taux national est de moins de 60 %.

Je l'ai dit, **l'investissement est nécessaire à la modernisation des entreprises françaises et de notre tissu productif.**

Le programme investissements d'avenir, finance des projets de recherche ou des projets industriels innovants.

Au titre de ce programme, les PME de la région bénéficient de **20M€ de financements (5M€ de subventions et 15M€ de prêts), via un appel à projets de la**

BPI, pour soutenir leurs projets d'avenir innovants.

Notre pays mise enfin sur ce que l'on appelle la « l'économie verte » pour faire face aux défis environnementaux. La loi sur la transition énergétique du 18 août 2015 prévoit de rénover énergétiquement 500 000 logements par an à partir de 2017.

Le programme Habiter mieux, qui permet d'accompagner les ménages modestes dans leurs projets de rénovation thermique, a connu un fort succès dans le département. Il a été financé depuis 2012 à hauteur de près de 23M € par l'Agence nationale de l'habitat (Anah) et 6M€ par le Fonds d'aide à la rénovation thermique, ce qui correspond à 3201 logements rénovés.

Notre département a des **atouts à faire valoir pour le développement de l'économie verte**. Ainsi je participerai la semaine prochaine à ROSIERES-EN-HAYE à l'inauguration d'une Maison de l'énergie sur le site de la plus grande centrale solaire photovoltaïque d'Europe (près de 400 hectares).

Opérationnel depuis le 1^{er} janvier 2014, le Pacte Lorraine, doté à parité Etat/Région de **300M€ sur la période 2014-2016**,. Il constitue une stratégie de réindustrialisation basée sur les points forts de la Lorraine.

La Meurthe-et-Moselle est le département qui dépose le plus de dossiers de subventions au titre du Pacte Lorraine dans la région et portent sur la santé, la transition énergétique et l'économie sociale et solidaire. Le département est aussi précurseur en matière de « silver economy » et de télémédecine.

Parmi les projets qui seront financés en 2015 dans le département au titre du Pacte Lorraine, on peut citer le soutien à la méthanisation pour le projet Métawoeuvre (550 000€ de financements État) et la véloroute Arnaville-Custines (300 000€ de financements État).

Le contrat de plan Etat-Région pour 2015-2020, , signé le 29 juin dernier par le Premier ministre, représente pour la région un investissement de plus de **740M€, dont 370M€ apportés par l'Etat, à parité avec la Région**.

Parmi les projets prévus dans le CPER, on peut citer l'amélioration du réseau ferroviaire du département, la création de structures permettant de faire le lien entre la recherche et ses débouchés industriels (centre européen de recherche et de formation aux arts verriers à VANNES-LE-CHATEL), l'accroissement de l'offre de logements étudiants à NANCY ou encore la rénovation urbaine à LONGWY (PNRU).

Vous serez amenés aujourd'hui à délibérer sur le **volet territorial de ce contrat et ainsi à en mesurer la portée**.

Les services de l'État dans le département sont entièrement mobilisés en faveur de

l'activité et de l'emploi. Je tiens d'ailleurs à saluer **l'action des quatre sous-préfets** d'arrondissement du département : Mme ISART, M. LANET, M. PROSIC et M. RAFFY.VILLAIN Ils facilitent l'installation d'entreprises et sont en contact permanent avec les chefs d'entreprises, les artisans et les organisations syndicales.

En matière de veille économique la sous-préfecture de LUNÉVILLE a mis en place **une cellule d'intervention économique** qui a accompagné 85 entreprises depuis février, notamment dans leurs démarches administratives ou pour faciliter la recherche de repreneurs ou de financements.

La sous-préfecture de BRIEY a contribué à créer une école du numérique (WebForce 3 Lorraine) et un campus numérique (Numérical) à PIENNES. Je tiens d'ailleurs à saluer l'implication forte du Conseil départemental qui a permis la réalisation de ce projet.

Enfin la sous-préfecture de TOUL a créé une cellule de suivi pour améliorer l'accès aux marchés publics de la Défense des PME du département.

La lutte contre le chômage est une priorité qui mobilise de nombreux acteurs dans le département

Plusieurs dispositifs sont utilisés pour permettre aux personnes éloignées de l'emploi de s'inscrire dans une démarche professionnalisante.

Notre département est celui qui offre le plus grand nombre de contrats d'insertion de la région. L'insertion par l'activité économique permet aux personnes éloignées de l'emploi de bénéficier d'un accompagnement renforcé facilitant leur insertion. L'État signe ainsi des conventions avec des structures spécialisées pour l'accueil de ce public. A la date de juin 2015, on comptait 183 structures de l'insertion par l'activité économique en Lorraine, représentant 3860 postes d'insertion, dont 62 structures et 1107 postes d'insertion en Meurthe-et-Moselle.

Le Président de la République a souhaité, le 13 avril dernier, que **100 000 emplois aidés supplémentaires soient créés pour faciliter l'insertion sur le marché des l'emploi des publics prioritaires.**

Dans le département, **1773 contrats d'accompagnement dans l'emploi (CAE)** ont été prescrits à ce jour dans le secteur non-marchand, soit un effort financier de plus de 10M€. **533 contrats initiative emploi (CIE)** ont également été prescrits dans le secteur marchand, grâce à une incitation financière de près de 2M€.

Par ailleurs 412 emplois d'avenir, qui s'adressent aux jeunes sans emploi peu ou pas qualifiés, ont été prescrits. Ils ont été financés à hauteur de 9M€.

443 contrats de génération, ont été signés dans le département, permettent de

faciliter le maintien dans l'emploi et l'insertion des jeunes et des seniors.

Enfin 342 jeunes très éloignés de l'emploi bénéficient aujourd'hui du **parcours de formation et d'insertion proposé par le dispositif de Garantie jeunes**.

Pour autant nous devons réfléchir ensemble, monsieur le Président à une mobilisation plus forte de l'ensemble des réseaux, des entreprises, des collectivités, des associations pour encourager l'accès des demandeurs d'emploi à ces contrats.

III. Les actions de cohésion sociales bénéficient dans le département d'un maillage territorial dense

Dès le lancement du plan national pluriannuel de lutte contre la pauvreté et pour l'inclusion sociale, début 2013, vous avez initié une **nouvelle gouvernance des politiques d'inclusion sociale**, fondée sur le décloisonnement des politiques sociales, et une logique ascendante issue des territoires .

Les différents chantiers lancés à ce titre ont fait l'objet d'un copilotage renforcé entre l'Etat et le conseil départemental au sein des **conférences territoriales**.

Le **conseil départemental de développement social (CDDS), créé en octobre 2014**, va permettre de valoriser cette gouvernance territorialisée.

Je souhaite m'inscrire dans la dynamique de cette gouvernance territorialisée et travailler en bon partenariat avec le conseil départemental.

Des actions innovantes ont été mises en place sur les territoires dans le cadre de ces partenariats; prévention des expulsions, actions pour favoriser le retour à l'emploi et l'accès aux droits, expérimentation sur la prévention des ruptures des jeunes sortant d'institutions, mobilisation du service civique de manière innovante, inclusion par le sport...Je veux saluer ici l'imagination, la volonté et l'action de Michel Dinet dans ces domaines

Ainsi, alors que le Grand Nancy privilégie l'accès aux droits, le Lunévillois s'engage sur le chômage de longue durée et la parentalité, le Toulinois sur la précarité énergétique et la prévention des expulsions, et le Pays-Haut sur des actions diversifiées pour lutter contre le surendettement et le maintien dans le logement..

Je citerai enfin parmi les nouveaux projets en cours « le coffre fort électronique » et « le simulateur de droits » qui seront expérimentés prochainement dans le département .

Aujourd'hui, plus d'un Français sur deux déclare avoir peur de basculer dans la précarité. C'est là que les départements ont un rôle incontournable de protection des populations.

La responsabilité de l'État est également de permettre à chacun d'avoir des conditions de vie dignes. La politique du logement et la politique de la ville participent à la réalisation de cet objectif.

La loi de programmation pour la ville et la cohésion urbaine du 21 février 2014 a mis en place au 1^{er} janvier 2015 une nouvelle géographie prioritaire de la politique de la ville. Elle prévoit l'élaboration de contrats de ville "nouvelle génération" qui constituent le cadre d'action de la politique de la ville. 18 quartiers prioritaires (QPV) ont été retenus pour le département et **6 contrats de ville ont été ou sont en passe d'être signés avec les intercommunalités concernées**, le conseil départemental, le conseil régional et d'autres partenaires.

Il existe à ce jour **4 programmes de rénovation urbaine** situés en ex-zone urbaine sensible (ZUS) en Meurthe-et-Moselle, dans le Grand Nancy, à TOUL, à MONT-SAINT-MARTIN et à LUNÉVILLE. L'intervention sur ces quartiers représente un montant de travaux estimés à 635M€, dont 160M€ de subventions de l'Agence nationale de rénovation urbaine (ANRU).

Le Nouveau programme national de renouvellement urbain (NPNRU) va concerner plusieurs quartiers meurthe-et-mosellans : Province, Plateau de Haye et Nations sur le Grand Nancy, Concorde et Voltaire sur la CC d'agglomération de Longwy. Les quartiers prioritaires ainsi identifiés bénéficieront du second programme de renouvellement urbain prévu sur 10 ans.

La production de l'offre nouvelle de logements locatifs sociaux s'est en outre recentrée sur les zones tendues et sur les zones rurales ou périurbaines. 704 logements -699 en 2013- ont ainsi bénéficié d'aides à la pierre, pour un montant total de 2,4M€. Sur ces 704 logements, on en décompte 405 sur la CUGN, 22 sur la communauté de communes du Bassin de Pompey et 222 répartis sur HAUCOURT-MOULAIN, JARNY, MONT-SAINT-MARTIN, VILLERUPT, HOMÉCOURT et LONGWY.

5 établissements d'hébergement pour personnes âgées dépendantes (EHPAD) ont également été agréés en 2014 et une maison relais a été créée à BRIEY.

Indépendamment des cadres conventionnels et financiers la cohésion sociale repose nécessairement sur le partage de valeurs communes à l'ensemble de la société.

L'égalité et la citoyenneté sont ainsi les deux piliers du **nouveau plan "La République en actes"**, présenté le 6 mars par le premier ministre. Celui-ci vise à restaurer pour tous les citoyens la présence de la République dans leur vie quotidienne. Il s'articule selon plusieurs axes : garantir la **laïcité** dans l'espace public et renforcer l'apprentissage de la **langue française**, lutter contre toutes les **discriminations** et

renforcer la **sécurité**, la **mixité sociale** et la **qualité de vie dans tous les territoires**.

L'universalisation du service civique, la mise en place d'une réserve citoyenne et la défense de la laïcité dans l'espace public figurent parmi les mesures adoptées.

Dans notre département **l'Éducation nationale** a initié des mesures importantes telles que

- > **l'enseignement moral et civique** à été mis en place à partir de la rentrée 2015 de l'école élémentaire à la terminale.
- > **La charte de la laïcité** présentée aux parents et annexée aux règlements intérieurs des écoles et établissements.
- > **La lutte contre les phénomènes de contournement de la carte scolaire afin de favoriser la mixité sociale**. Des secteurs communs ont été créés pour deux collèges à BRIEY et deux collèges à LUNÉVILLE.
- > Enfin la scolarisation des enfants de moins de trois ans dans tous les réseaux REP et REP+. On connaît les effets bénéfiques d'une scolarisation précoce, en particulier pour les enfants issus de milieux sociaux défavorisés,

Les projets de lois relatifs à la santé et à la culture actuellement en discussion au Parlement s'inscrivent dans cette démarche dans la mesure où ils permettront un accès plus équitable aux soins et à la culture.

Le service civique participe, avec la réserve citoyenne nouvellement créée, de l'émergence d'une société de l'engagement.

Le gouvernement a souhaité que tout jeune qui en fait la demande puisse s'engager en service civique.

3129 jeunes ont bénéficié du service civique en Lorraine, dont 1521 en Meurthe-et-Moselle. **Le département de Meurthe-et-Moselle concentre près de 50% des jeunes en service civique de la région**. Cela illustre la qualité du travail accompli sur le terrain et la mobilisation du conseil départemental y est pour beaucoup, chacun le sait ici.

En effet le **protocole entre l'État, le conseil régional de Lorraine, le Conseil départemental et l'Agence du service civique a été renouvelé l'an dernier** pour développer encore davantage le service civique sur le territoire. (exemple du SDIS)

IV. Nos territoires sont en mouvement pour parvenir à une organisation plus claire et plus solidaire

Trois mouvements sont engagés.

1. Au 1^{er} janvier 2016, treize grandes régions métropolitaines se mettront en place,

dont la région Alsace-Champagne-Ardennes-Lorraine. L'assemblée en sera choisie , lors des élections régionales des 6 et 13 décembre pour une mise en place à compter du 4 janvier 2016.. Simultanément l'état réorganise ses services sur la base des arbitrages rendus par le gouvernement le 31 juillet dernier sont connus.Seront implantés à Nancy : le siège de l'Agence Régionale de Santé (ARS), du rectorat de région académique et de la DIR (Direction interrégionale des routes) Est.

Le préfet de région Alsace Fratacci poursuit le travail de préfiguration pour que l'organisation renforce le niveau départemental en particulier dans le domaine de la cohésion sociale.

2. La loi NOTRE du 7 août dernier encourage une nouvelle étape de la carte intercommunale. Le nouveau schéma départemental de coopération intercommunale (SDCI) devra aboutir à la constitution d'intercommunalités plus fortes, pleinement armées pour porter les projets de développement des territoires.

Je poursuivrai le dialogue entrepris par mon prédécesseur pour construire avec les élus et la Commission départementale de coopération intercommunale (CDCI) un projet de schéma réaliste et praticable.

Je serai donc en mesure de présenter une première proposition de projet de schéma à la CDCI le 5 octobre 2015. Les collectivités et la CDCI se prononceront formellement sur ce projet.C'est au cours du premier trimestre 2016 que nous poursuivrons le dialogue pour arrêter le schéma au 31 mars 2016, le cas échéant avec les amendements adoptés par la CDCI. Le nouveau SDCI entrera en vigueur le 1^{er} janvier 2017.

3. Enfin, missionné en ce sens par le premier ministre, j'accompagnerai les élus dans leur démarche de préfiguration de la future organisation territoriale du sud du département. A terme, cette préfiguration, initiée par le projet de création d'une Métropole sur le périmètre du Grand Nancy, permettra de construire une nouvelle solidarité entre les territoires urbains, péri-urbains et ruraux. L'objectif est également de renforcer la coopération entre les territoires en définissant un pacte territorial entre l'État et les collectivités locales.

Je serai donc à vos côtés, monsieur le Président ,mesdames et messieurs les élus pour accompagner ,dans le cadre des responsabilités de l'État, la mise en œuvre de votre projet « *Meurthe-et-Moselle 2015-2021, la reconquête républicaine des territoires* ».

Je ne saurai achever mon propos sans évoquer les finances des collectivités locales. Les accords de Matignon du 16 juillet 2013 ont permis de dégager des financements supplémentaires pour les Conseils départementaux :plus de **2 milliards d'euros supplémentaires par an à compter de 2014**. Pour la Meurthe et Moselle, ce dispositif a permis en 2014 une compensation supplémentaire de 32 millions d'euros atténuant ainsi le reste à charge des dépenses liées aux 3 allocations individuelles de solidarité (PCH, RSA, APA). En février 2015 un groupe de travail ADF Gouvernement a été mis en place pour étudier les perspectives d'évolution du financement des AIS et le devenir de la compétence des allocations du RSA qui relèvent des conseils départementaux depuis le 1 janvier 2004.. S'agissant des finances du bloc local une attention particulière a été portée au renforcement

des capacités d'investissement des collectivités territoriales, en particulier en milieu rural.

Ainsi l'enveloppe de dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR) a été portée cette année dans le département de 8,7M€ à 11,6M€ entre 2014 et 2015, soit une augmentation de plus de 33 %.

Ce sont au total environ 300 projets d'investissements qui seront ainsi financés en 2015 ; travaux dans les bâtiments publics, mise aux normes des établissements recevant du public, maisons de santé pluridisciplinaires...

L'État est résolument engagé dans la préservation du service public en milieu rural. Les maisons de services au public permettent de délivrer une offre de proximité et de qualité à l'attention de tous les publics. Il en existe 6 sur l'arrondissement de LUNÉVILLE, 1 sur celui de NANCY et 2 sur l'arrondissement de TOUL.

Je reviendrai, en réponse à vos questions sur les conclusions du comité interministériel aux ruralités du 14 septembre dernier.

Conclusion :

Je vais désormais répondre à vos questions. Je conclurai en soulignant que notre département dispose de nombreux atouts, au nombre desquels l'excellente coopération historique entre l'État, les collectivités territoriales et le tissu associatif. Celle-ci nous permet d'avancer ensemble pour le bénéfice du département et de ses habitants.

Je vous remercie,